

e-GIDAF, le nouveau service d'Eurofins IPL Est

Pour vous simplifier la gestion administrative de vos résultats analytiques

L'arrêté du 28 avril 2014 rend la saisie sur la plateforme GIDAF « obligatoire pour la transmission des données de surveillance des émissions en lieu et place de la transmission par papier » à compter du 1^{er} janvier 2015. En raison de cette nouvelle réglementation qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), Eurofins IPL Est a développé un nouveau service pratique et flexible : e-GIDAF.



Qu'est-ce que GIDAF ?

GIDAF signifie Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente. Cette plateforme est un outil mis à disposition par le Ministère du Développement Durable, utilisé notamment par les Agences de l'Eau et les DREAL. La saisie dans GIDAF devient obligatoire pour l'autosurveillance et les contrôles externes.

Testez e-GIDAF et bénéficiez d'un service rapide tout en ayant la garantie de l'exactitude des résultats !

Ce nouveau service a été imaginé par les experts Eurofins IPL Est afin de vous simplifier la gestion administrative de vos résultats analytiques dans l'outil GIDAF. Nous nous positionnons ainsi comme votre Partenaire Environnement avec l'objectif de vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier et vos enjeux de performance économique.

Vous choisissez la solution que vous préférez :

1. Export compatible GIDAF - auto-surveillance (IXGI2)

Vous nous transmettez le fichier Excel vierge, extrait de la plateforme GIDAF. Nous y inscrivons les résultats d'analyses effectuées le mois précédent, et vous le renvoyons par mail pour que vous puissiez le charger vous-même sur votre compte GIDAF.

2. Saisie GIDAF offre complète - auto-surveillance (IXGID)

Nous prenons tout en charge : nous générons le fichier, y inscrivons les résultats d'analyses effectuées le mois précédent puis l'importons directement sur la plateforme GIDAF via notre accès Prestataire.



Dans les deux cas : **attention**, les résultats d'analyses doivent être validés dans un délai d'un mois après le prélèvement.

Grâce à notre expertise en matière de suivi RSDE, nous maîtrisons déjà parfaitement l'utilisation de GIDAF.

Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, profitez de 20 % de remise via EOL !

Cliquez sur le bouton suivant ou formulez votre demande par mail à l'adresse : promoegidaf@eurofins.com

Contactez-nous !

Consulter les conditions générales de l'offre

Qui fait quoi dans la déclaration sur la plateforme GIDAF ?

1. Prélèvements

2. Analyses

3. Export du fichier vierge depuis la plateforme GIDAF

4. Remplissage du fichier avec les résultats d'analyse

5. Chargement du fichier complété sur la plateforme GIDAF

Solution 1



Vous



Eurofins



Vous

Solution 2

Eurofins



Eurofins

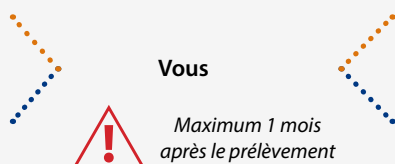


Eurofins

6. Justifier les éventuelles incohérences + validation

7. Utilisation

Solution 1



DREAL (pour vérification des limites)

Solution 2



Vous

Maximum 1 mois après le prélèvement

AGENCE DE L'EAU (pour le calcul de la redevance)



LES BONNES RAISONS DE CHOISIR EUROFINIS HYDROLOGIE

NOS ATOUTS

- Une gamme complète d'analyses, depuis la potabilité jusqu'au rejet
- Un chargé d'affaires dédié pour vous conseiller et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins
- Un suivi personnalisé avec un interlocuteur unique : le Coordinateur de Projets (ASM)
- Une prise en charge Logistique partout en France via notre Plateforme Logistique Eurofins Environnement
- Vos commandes et résultats accessibles 24h/24 sur Eurofins On Line (EOL)



UN RÉSEAU DE LABORATOIRES UNIQUE EN FRANCE

- 8 laboratoires de proximité
- 500 experts analytiques à votre service
- Un système 100 % informatisé
- Des délais analytiques respectés et la possibilité de délai express
- Plus de 500 000 échantillons analysés en 2013
- Plus de 18 500 m² de surface de laboratoire
- 8 millions d'euros d'investissement en 2012/2013

Nous contacter

T : 03 83 50 36 00

✉ : promoegidaf@eurofins.com

www.eurofins.fr/eie